



CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Vous êtes attendu·e le

Mardi 6 octobre 20256
à 20h à la salle du Conseil / Place du Bourg

Ordre du jour :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2026
4. Assermentations et démissions éventuelles
5. Lecture des lettres et proposition individuelles
6. Élections statutaires
7. Communications de la Municipalité & du Bureau
8. Préavis 02/2026 - Adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance (annexes : règlement, communication du Canton)
9. Préavis 03/2026 - Adoption du règlement général de police (annexes : règlement, communication du Canton, tableau de concordance)
10. Préavis 04/2026 - Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2026-2031
11. Préavis 05/2026 - Indemnités 2026-2031
12. Préavis 06/2026 - Arrêté d'imposition 2027-2031
13. Interpellation Delphine REYMOND : Chronologie et coordination travaux Route de Vaulion.
14. Postulat Marine LAFORGE : Proposition de pose de bornes électriques
15. Rapports des délégués
16. Divers

Romainmôtier-Envy, le 21 septembre 2026

La Présidente

Rappel concernant le quorum.

Nous rappelons la nécessité de la participation de chacune et chacun. Le Conseil ne peut délibérer que si plus d'un tiers de ses membres est présent (art. 43 du règlement pour le Conseil général). Si ce quorum n'est pas atteint, la séance est annulée et reportée. Toute personne ne désirant ou ne pouvant plus faire partie du Conseil général est invitée à le faire savoir par lettre de démission adressée au Président du Conseil.

Tayana ORLOVSKAYA

Rappel concernant le quorum.

Nous rappelons la nécessité de la participation de chacune et chacun. Le Conseil ne peut délibérer que si plus d'un tiers de ses membres est présent (art. 43 du règlement pour le Conseil général). Si ce quorum n'est pas atteint, la séance est annulée et reportée. Toute personne ne désirant ou ne pouvant plus faire partie du Conseil général est invitée à le faire savoir par lettre de démission adressée au Président du Conseil.